

bonne mesure, fait l'objet de l'attention et des soins que le Parlement a l'habitude d'accorder aux questions de cette importance.

**M. Nielsen:** Le Conseil économique du Canada a-t-il recommandé l'établissement d'un nouveau ministère?

**L'hon. M. Turner:** Oui, j'arriverai à ce point au moment opportun. Comme je l'ai dit à l'étape du projet de résolution, nous nous conformons implicitement, je pense, aux recommandations du rapport provisoire du Conseil économique du Canada; nous nous y conformons, plus ou moins dans certains cas, davantage dans d'autres. Cependant, le gouvernement doit assumer ses responsabilités, et à l'égard des secteurs où nous avons agi autrement, je me ferai un plaisir—à vrai dire c'est de mon devoir de le faire—d'en fournir des explications à la Chambre.

J'aimerais maintenant passer au rapport du Conseil économique du Canada. Les députés savent qu'en juillet dernier le Conseil a présenté un rapport intérimaire sur le rôle du gouvernement et de mon ministère à l'égard des intérêts du consommateur. Le Conseil révélait que son étude sur l'activité du gouvernement actuel dans le domaine de la consommation lui laissait deux principales impressions. D'abord, que bon nombre des programmes dans ce domaine étaient nés de crises ou de pressions périodiques dans certains secteurs suscitant des problèmes; que les programmes destinés à protéger le consommateur étaient appliqués par des ministères chargés d'abord d'autres questions. Par conséquent, ils n'étaient pas toujours capables de leur consacrer toute l'attention voulue. Le Conseil ajoutait que, de fait, aucun service gouvernemental n'était chargé expressément de la tâche essentielle d'assurer une étude et une évaluation continues de l'ensemble des politiques et des programmes en matière de consommation. C'était là leur première impression.

La deuxième impression exprimée par le rapport était qu'on n'avait pas disposé de moyens effectifs d'assurer la coordination efficace de l'administration de ces programmes. Le Conseil a déclaré que l'on courait grand risque dans ce cas de faire croire, sans justification mais de façon bien compréhensible, que quelqu'un d'autre se chargeait d'un problème donné, qui n'aurait pas, en conséquence, reçu de solution. En même temps, le Conseil a suggéré qu'un certain nombre de départements différents pourraient être dirigés, de façon plus ou moins indépendante, vers des activités étroitement reliées qui y gagneraient peut-être à être administrées de façon coordonnée. Le Conseil économique a recommandé que le ministère dont j'ai la charge

présentement assure la coordination des programmes existants dans le domaine de la consommation et soit chargé de prendre l'initiative des programmes nouveaux devant combler certains vides dans ce secteur.

J'aimerais faire rapport à la Chambre des progrès réalisés dans l'organisation qui a suivi la publication du rapport intérimaire du Conseil économique. Nous avons maintenant l'organigramme d'une Direction de la consommation qui fera partie, j'espère, du ministère des Corporations et de la Consommation. Si le Parlement adopte le projet de loi, nous recruterons un nombre restreint de hauts fonctionnaires triés sur le volet qui coordonneront l'activité actuelle du gouvernement et entreprendront des programmes de renseignements et de recherches.

Je tiens à préciser, comme j'ai déjà tenté de le faire à l'étape de la résolution, que nous ne songeons pas à augmenter sensiblement les dépenses du gouvernement. Je suis entièrement d'accord avec deux conseils importants qu'a donnés le Conseil économique du Canada dans son rapport intérimaire. D'abord, le gouvernement doit régler la production et les échanges seulement lorsque tous les autres moyens se révèlent inefficaces ou irréalisables, sauf en matière de santé, de sécurité ou de fraude économique. J'ai d'ailleurs expliqué la chose plus en détail à l'étape du projet de résolution. Ensuite, l'accroissement des services administratifs du gouvernement devrait être restreint au minimum tout en assurant une application efficace de la mesure.

**M. Nielsen:** Le Conseil économique du Canada présentera-t-il un rapport définitif sur la consommation?

**L'hon. M. Turner:** Je ne puis parler au nom du Conseil, mais, puisqu'il emploie le mot «provisoire», j'espère qu'il envisage également le mot «final».

Je le répète, nos démarches constituent une réorganisation des responsabilités gouvernementales actuelles. J'ai dit en outre qu'une fois déduites de ses dépenses les recettes de ce ministère, le coût net au contribuable sera inférieur à 2 millions de dollars au cours de la présente année financière. Ayant lu le harsard avant de venir à la Chambre, je ne dirai pas qu'il s'agit là d'une somme insignifiante. Cependant, compte tenu des 9.5 milliards de dollars qui composent les crédits, le ministère ne sera pas l'un des plus prodigues du gouvernement. Je ne prévois pas une augmentation appréciable de nos dépenses nettes si cette mesure législative est adoptée.

Nous comptons organiser ce ministère de manière à fournir la réponse la plus efficace aux problèmes actuels des consommateurs et des sociétés. Nous voulons intégrer notre ta-